

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées**
Représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ROUGE
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2014** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Programmes d'échanges internationaux (500 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 653 169 €.

Article 2 :

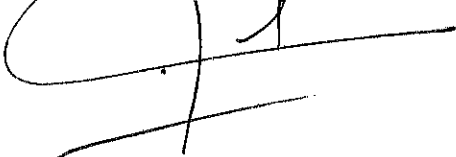
La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **3 NOV. 2014**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES




 LE DIRECTEUR DES SPORTS


Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudia SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET

COMPTABLE MINISTERIEL Par délégation du Contrôleur général économique et financier
Le 27 OCT 2014 
Jean-Pierre DESCAMPS Adjoint au chef du département du contrôle budgétaire

2101 309 281

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Développement de la pratique pour les différents publics	20 356 706 €	670 000 €	610 000 €	19 746 706 €
Action 1	20 356 706 €	670 000 €	610 000 €	19 746 706 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	1 452 250 €	0 €	0 €	1 452 250 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	508 700 €	150 000 €	150 000 €	358 700 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	18 227 506 €	360 000 €	320 000 €	17 907 506 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	168 250 €	160 000 €	140 000 €	28 250 €
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi	857 900 €	225 000 €	190 000 €	667 900 €
Action 4	857 900 €	225 000 €	190 000 €	667 900 €
Professionalisation de l'activité	744 300 €	215 000 €	185 000 €	559 300 €
Formations fédérales	113 600 €	10 000 €	5 000 €	108 600 €
Contribuer à la promotion du Judo-jujitsu comme facteur de santé	604 700 €	278 000 €	239 000 €	365 700 €
Action 3	604 700 €	278 000 €	239 000 €	365 700 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	170 000 €	168 000 €	166 000 €	4 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	199 000 €	100 000 €	73 000 €	126 000 €
Prévention dopage	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	231 700 €	10 000 €	0 €	231 700 €
Mettre en œuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	1 227 350 €	655 000 €	655 000 €	572 350 €
Action 2	1 227 350 €	655 000 €	655 000 €	572 350 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 227 350 €	655 000 €	655 000 €	572 350 €
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportif(ve)s de haut niveau en judo et jujitsu	836 400 €	600 000 €	565 000 €	271 400 €
Action 2	836 400 €	600 000 €	565 000 €	271 400 €
Aides personnalisées (AP)	836 400 €	600 000 €	565 000 €	271 400 €
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(te)s, juniors, jeunes seniors)	1 711 750 €	775 000 €	723 586 €	988 164 €
Action 2	1 711 750 €	775 000 €	723 586 €	988 164 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	577 250 €	380 000 €	328 586 €	248 664 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 134 500 €	395 000 €	395 000 €	739 500 €
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial, de la détection et de la formation sportive des différents publics	113 483 €	113 483 €	113 483 €	0 €
Action 2	113 483 €	113 483 €	113 483 €	0 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	113 483 €	113 483 €	113 483 €	0 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	220 900 €	54 100 €	32 100 €	188 800 €
Action 1	220 900 €	54 100 €	32 100 €	188 800 €
Programmes d'échanges internationaux	220 900 €	54 100 €	32 100 €	188 800 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	262 700 €	80 000 €	70 000 €	192 700 €
Action 1	262 700 €	80 000 €	70 000 €	192 700 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	262 700 €	80 000 €	70 000 €	192 700 €
Structurer le projet de performance en Jujitsu	426 800 €	100 000 €	20 000 €	406 800 €
Action 1	426 800 €	100 000 €	20 000 €	406 800 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	426 800 €	100 000 €	20 000 €	406 800 €
TOTAL	26 618 689 €	3 550 583 €	3 218 169 €	23 400 520 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

565 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 653 169 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :
 - cat 61 (indemnité des CTS)
 - cat 64 (transfert direct aux assoc.)

113 483 €
 2 539 686 €